
Adresse des administrateurs du département de Seine-et-Marne et des employés de dans les bureaux de l'administration, lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de Seine-et-Marne et des employés de dans les bureaux de l'administration, lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 195-196;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21359_t1_0195_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

tion; il savait aujourd'hui que son bonheur dépend de l'exécution des loix, de l'application des principes éternels de la justice et non de nouveaux bouleversements politiques, qui ne pourraient que lui ravir la liberté, l'égalité, la souveraineté. Il a appris à distinguer celui qui se dit son ami, d'avec celui qui travaille à son bonheur et dans le fait où sont donc les oeuvres populaires de la plupart de ces hommes qui ont pris successivement toutes les livrées du patriotisme inventées par l'aristocratie qui n'en voulait que les signes extérieurs; le bonheur public était sur leurs levres, l'égoïsme dans leurs coeurs, la popularité n'a jamais été chez eux qu'un véhicule aux places, aux fonctions lucratives; et parce qu'ils sont aujourd'hui démasqués, parce que la soif de la tyrannie a conduit les uns sur l'échafaud, parce que le brigandage des autres appelle sur leurs têtes le glaive de la justice, ils voulaient faire reculer cette justice elle-même à l'aspect de la terreur. Ils crient à l'oppression du patriotisme, au triomphe de l'aristocratie; ils provoquent le peuple à l'insurrection contre ceux à qui il a délégué ses pouvoirs, mais qu'ils sachent que l'insurrection ne se commande pas, qu'elle est le mouvement spontané, l'éruption générale du sentiment unanime de l'oppression publique, qu'ils sachent que quand le peuple en masse ne s'élève point avec le premier qui crie à la tyrannie, à l'usurpation de ses droits, le provocateur alors n'est que le chef de la révolte contre le pouvoir légitime. Eh, comment parviendraient-ils par leurs déclarations séditieuses à égarer les citoyens, peuvent-ils vous reprocher de vouloir usurper la souveraineté du peuple, lorsqu'à l'unanimité vous venez d'envoyer à la mort les triumvirs et leurs complices! peuvent-ils vous reprocher de vouloir anéantir la liberté, l'égalité lorsque vous mettez à l'ordre du jour la justice, leur compagne fidelle et lorsque la déclaration authentique que vous venez de faire des principes qui seront votre règle de gouvernement, est pour tout homme de bonne foi la preuve de la pureté de vos intentions? peuvent-ils vous reprocher de ne pas vouloir le bonheur du peuple lorsque tous vos travaux ne tendent qu'à le procurer, lorsque pour soulager les maux inséparables de la guerre, vous ne cessez de faire verser des secours dans le sein des parents indigents des défenseurs de la patrie; lorsque vous vous occupez de redonner une nouvelle vie à l'agriculture, au commerce, aux arts, aux sciences, source de la prospérité publique et du bonheur individuel. Continuez donc Représentants à dicter au nom d'un peuple et pour son bonheur des loix qui émaneront des principes que vous professez, soumis nous-même à ces loix, nous jurons de les faire exécuter et de concourir de toutes nos forces à la propagation des principes qui en auront été la source.

Vive la République, vive la Convention nationale.

CHARDONNET, COURTIER Marion, *maire*,
DAUPHINOT, *fils*, ROUSSEAU, LE GRAND David,
et neuf autres signatures.

u

[*Extrait du registre des délibérations de la commune de Valognes du 22 vendémiaire an III*] (22)

Le conseil général a sorti du sein de ses séances pour proclamer l'adresse au peuple français, décrété par la Convention nationale le dix huit de ce mois. Plusieurs membres des autres corps constitués sont venus spontanément se joindre à lui. La musique précédait le groupe des fonctionnaires publics, un peuple immense se pressait à la suite. L'adresse a été lue dans les principaux lieux de la commune et au milieu d'un bataillon trouvé en armes. Sur la place, le peuple et les braves défenseurs ont à l'envi manifesté leur joie sincère par des cris répétés de : Vive la Convention, Vive la République; chacun a paru pénétré des avis paternels contenus dans cette adresse; tel est le propre des vrais principes, ils se placent dans le coeur de l'homme comme dans leur élément, leur simple exposition dissipe un long amas d'erreurs comme une lumière subite dissipe d'épaisses ténèbres, le peuple a vu d'un côté le précipice profond où il a été quelques tems abîmé, de l'autre la carrière facile et délicieuse qui s'ouvre devant lui, il croit tout à la fois à la République Démocratique et imperissable, à la liberté, au bonheur.

Le conseil général a ordonné l'insertion sur son registre du procès-verbal ci-dessus qui sera signé par ses membres et ceux des autres corps constitués présents à la proclamation.

Certifié conforme au registre.

Suivent cinq signatures dont celle de l'agent national.

v

[*Les administrateurs du département de Seine-et-Marne, et les employés de cette administration à la Convention nationale, Melun, le 24 vendémiaire an III*] (23)

Citoyens Représentans,

Elles sont senties partout et répétées avec ardeur, ces vérités éternelles et salutaires que vous venez de proclamer, le peuple trop longtemps outragé par l'ascendant de quelques scélérats, retrouve dans les principes de ses législateurs, l'expression de sa volonté et de ses sentimens. Il saura, n'en doutés point, vous soutenir contre tous ceux qui voudroient encore détruire ou retarder son bonheur et le ramener à l'esclavage par le chemin du crime et de l'anarchie. Oui, citoyens Représentans, il étoit tems que la fermeté et la sagesse se joignissent au courage pour diriger le vaisseau de la

(22) C 323, pl. 1386, p. 26.

(23) C 323, pl. 1386, p. 27.

République et épargner à l'histoire de nouvelles pages qui accuseroient la liberté, si elles n'étoient pas le récit seulement des forfaits de quelques monstres.

Nous nous empressons de jurer avec tous les vrais Républicains que nous mourrons s'il le faut pour faire respecter, dans les intentions qui vous animent, la volonté nationale et pour maintenir l'édifice de la liberté sur les seules bases qui puissent la rendre impérissable, la justice et la vertu. Vive la République, Vive la Convention nationale.

Suivent 52 signatures.

w

[Les administrateurs et l'agent national du district de Compiègne à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III] (24)

Liberté, Égalité.

Citoyens Législateurs,

Nous avons reçu votre sublime Adresse au peuple français; nous l'avons lue avec transport, médité avec reconnaissance, et nous en propagerons les principes avec ardeur.

Déjà les citoyens de Compiègne ont envoyé au sein de la représentation nationale les témoignages authentiques de leur adhésion à vos sentimens républicains, et nous nous sommes fait une gloire d'accoller nos noms à la longue liste des signataires.

Le vaisseau de la République comme vous le présagez, abordera heureusement; vous en êtes les nautonniers habiles, vous nous en avez constitués les voiles, eh bien nous resterons déployés avec énergie et nous braverons tous les vents jusqu'au moment où il touchera le rivage.

BERTRAND, agent national et cinq autres signatures dont celle du président.

x

[Les membres du bureau de conciliation du district d'Argenton aux représentants du peuple français, le 3 brumaire an III] (25)

Citoyens représentans.

Le citoyen probe, le citoyen à talens, le vrai patriote peut donc sans crainte et impunément se montrer aujourd'hui. Une juste confiance, l'humanité, ont succédé à la terreur, au brigandage, la justice enfin est à l'ordre du jour.

Citoyens Représentans, vingt fois vous avés sauvé la patrie et les périls n'ont semblé

renaître que pour constater votre énergie, multiplier vos succès et votre gloire.

La nuit du 9 au 10 thermidor sera une des plus belles pages de votre histoire : votre décret du 25 vendémiaire et votre dernière adresse aux français en seront l'heureux cadre.

Citoyens Législateurs, ce n'est pas assez de faire de bonnes lois, il faut encore les faire aimer, et voilà votre triomphe. Votre bienfaisante humanité a fait plus d'amis à la Révolution que Pitt et Cobourg n'ont inutilement prodigué de guinées pour séduire et lui faire d'ennemis : c'est une des plus mémorables victoires de la campagne.

Ah ! Citoyens Représentans, que vous connaissés bien le coeur aimant du bon peuple français ! La cruauté de ses derniers tyrans l'avait dénaturé, abruti, votre clémence l'a régénéré, rendu à son vrai caractère.

Les tyrans se font craindre et haïr, les vrais peres du peuple se font adorer.

A ce dernier et précieux titre qui vous est personnel, Citoyens Représentans, jouissés de tout votre triomphe; recevés les bénédictions du peuple dont le bonheur qui est votre ouvrage consacre à jamais et sa reconnaissance et votre immortalité.

Enfin, le peuple français n'a constitué qu'une Convention, il ne reconnaît que la Convention, et ne veut que la Convention. Son vœu est général et bien prononcé.

Vive la Convention.

Pénétrés des mêmes principes et des mêmes sentimens, le bureau de conciliation du district d'Argenton repete avec enthousiasme.

Vive la Convention.

*BARRAUD, PÉPIN, président
et cinq autres signatures.*

y

[Le conseil général de la commune de Lunéville à la Convention nationale, le 4 brumaire an III] (26)

Liberté, Égalité fraternité ou la mort.

Représentans du peuple,

Et nous aussi plein d'admiration nous disons dans l'enthousiasme :

Qu'elle est sublime, où qu'elle est sublime votre adresse au peuple français ! Qu'elle est consolante pour toute la France; chacun de nous en particulier en ressent les heureux effets. Oûi après avoir triomphé de nos ennemis au dehors votre adresse aux français assure notre bonheur au dedans, c'est avec la plus vive reconnaissance que nous vous conjurons d'agréer nos sincères remerciemens, nous vous répétons avec allegresse que notre point de ralliement sera toujours la Convention, que nous n'aurons d'autre boussole que la représentation

(24) C 323, pl. 1386, p. 29.

(25) C 323, pl. 1386, p. 30.

(26) C 323, pl. 1386, p. 31.